

**INFO**

1 | 2019

**PSC**

**Dossier**

**Les animaux et  
la criminalité**



## Chère lectrice, cher lecteur,



PSC

Pendant que nous préparions ce numéro, la police cantonale grisonne publiait un communiqué de presse intitulé «Saisie de dizaines d'animaux exotiques dans le Val Mesolcina» (8 mars 2019). Avec l'appui du service cantonal de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, la police cantonale a saisi des animaux d'un grand nombre d'espèces, parmi lesquelles des geckos, des iguanes et un perroquet. Le but de cette intervention ? Leur détention n'était pas conforme. La propriétaire a été dénoncée pour infraction à la loi sur la protection des animaux. Les pouvoirs publics sauvent aussi des animaux, dès lors qu'ils sont menacés dans leur intégrité. L'éthique l'exige, mais aussi la loi.

La législation suisse dispose que les animaux doivent être traités de manière respectueuse et tient compte de la valeur qui leur est accordée dans notre société. Vous trouverez dans ce numéro un article de Gieri Bolliger et de Christine Künzli de la fondation Tier im Recht (TIR), qui effectue depuis plus de 20 ans un travail de fond destiné à rendre les lois plus favorables aux animaux et à en assurer la stricte exécution.

Nous avons aussi donné la parole à Martina Rivola, responsable du service Délits impliquant des animaux, de la Police cantonale bernoise, qui montre comment les enquêtes sont menées en la matière et quelle formation est dispensée à ses collaborateurs. Car, comme le souligne la fondation TIR et nous le rappelle le récent cas survenu dans les Grisons, «il faut des structures adéquates pour assurer l'application systématique et efficace des dispositions de protection des animaux au niveau cantonal».

Outre la non-conformité à la loi de certaines formes de détention, on recense d'autres actes qui privent les animaux de leur dignité : c'est le cas notamment de la pornographie représentant des actes sexuels entre l'homme et l'animal. Dans une interview, le psychiatre forensique Thomas Knecht explique pourquoi certaines personnes s'intéressent à cette forme de pornographie et pourquoi elle est interdite en Suisse.

Stefan Kunfermann, de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), rappelle les éléments à prendre en compte lors de l'achat d'un chien, car on peut facilement faire fausse route.

En Suisse, différentes organisations œuvrent activement en faveur de la cause animale. Elles attirent l'attention sur l'expérimentation ou sur la mise à mort dans les abattoirs. Olivier Bieli, agent de la Police cantonale de Bâle-Ville et ardent défenseur des animaux, décrit dans un plaidoyer vibrant son engagement à titre privé et les interventions qu'il doit pratiquer dans l'exercice de son métier à l'encontre des activistes qui recourent à la violence.

Notre numéro se clôt sur un article du service de communication de la police municipale de Saint-Gall qui montre la place que tiennent les animaux dans les médias sociaux et le parti que la police peut tirer de cet engouement.

Nous remercions chaleureusement tous les auteurs qui ont contribué à ce numéro et vous en souhaitons une agréable lecture.

**Chantal Billaud**

Directrice de la Prévention Suisse de la Criminalité

## IMPRESSUM

### Editeur et commande

Prévention Suisse de la Criminalité  
Maison des cantons  
Speichergasse 6  
3001 Berne

Courriel : [info@skppsc.ch](mailto:info@skppsc.ch)  
tél. 031 320 29 50

**PSC Info 1 | 2019** est téléchargeable en format PDF, à l'adresse : [www.skppsc.ch/skpinfo](http://www.skppsc.ch/skpinfo).

**PSC Info 1 | 2019** paraît aussi en allemand et en italien.

**Responsable** Chantal Billaud, directrice PSC

**Traduction fr** ADC, Vevey

**it** Annie Schirrmeister, Massagno

**Mise en pages** Weber & Partner, Berne

**Impression** Vetter Druck SA, Thoune

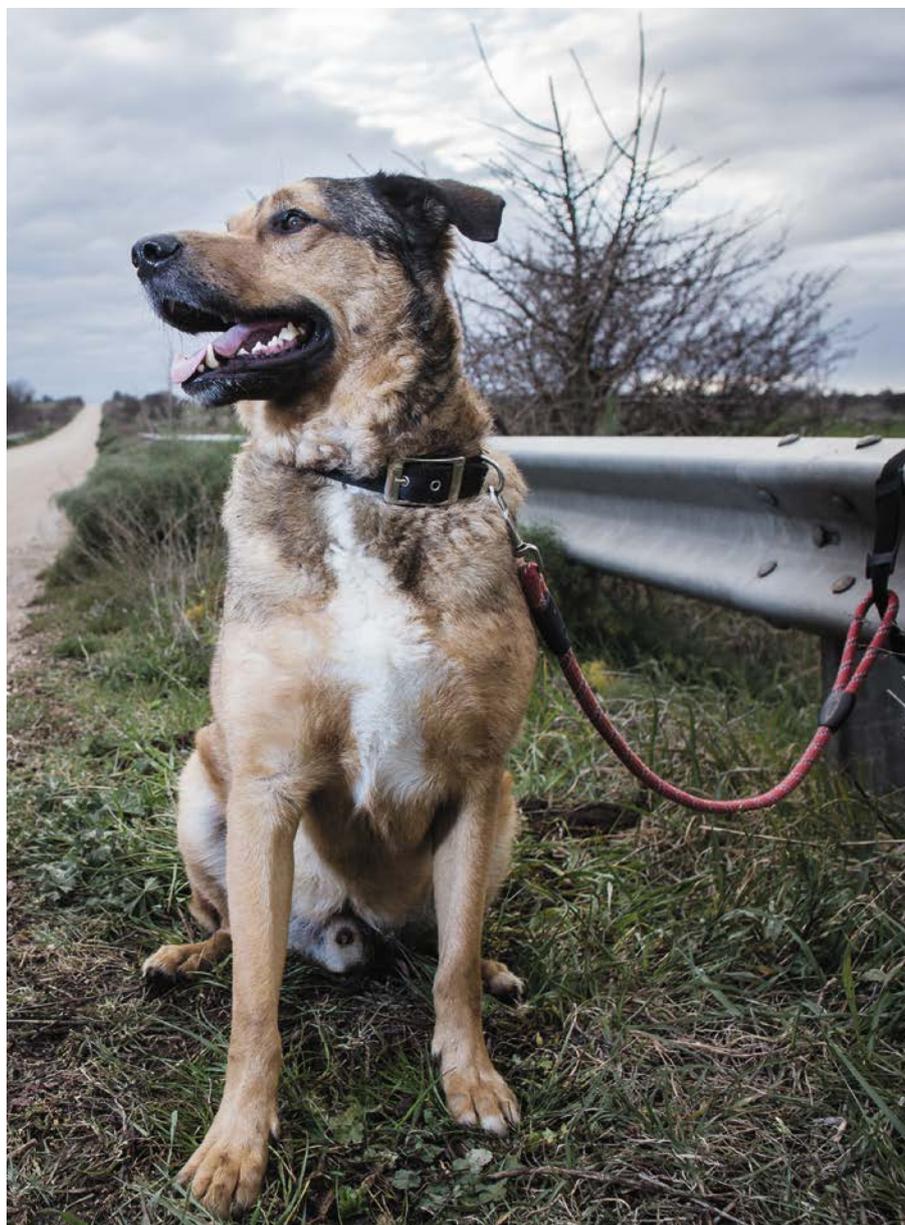
**Tirage** fr: 300 ex. | all: 1350 ex. | it: 200 ex.

**Date de parution** Numéro 1 | 2019, avril 2019

© Prévention Suisse de la Criminalité PSC, Berne

# Protection des animaux en Suisse : une analyse critique de la pratique pénale

Les analyses de la fondation TIR sur l'exécution des dispositions pénales révèlent régulièrement que la maltraitance animale et les autres infractions à la loi sur la protection des animaux sont trop peu poursuivies et sanctionnées.



Alessandro De Leo/123RF

Lâcher ou abandonner des animaux relève de la maltraitance animale.

Depuis les années 90, la législation sur la protection des animaux a pris une importance considérable dans le droit suisse – à l'instar de l'*animal law* aux États-Unis – et s'est progressivement établie comme une spécialisation à part entière. La valeur accordée aux animaux dans notre société se reflète ainsi dans la place qu'ils occupent dans le système juridique. Cette place est considérable, tout du moins quantitativement, sachant que la Constitution fédérale a élevé la protection des animaux au rang de tâche publique en 1973 déjà et protège expressément la dignité de la créature depuis 1992. Sur le plan législatif, la mise en œuvre d'un traitement respectueux des animaux est principalement régie par la loi, entièrement révisée en 2008, sur la protection des animaux (LPA) et les ordonnances correspondantes, ainsi que par diverses dispositions spéciales de droit civil (en particulier le principe édicté en 2003 selon lequel «un animal n'est pas une chose»). La valeur des animaux a certes augmenté aux yeux de la société comme du droit au cours des dernières décennies. Il n'en reste pas moins que la législation suisse ne fixe que des normes minimales, qui ne garantissent de loin pas aux animaux un traitement synonyme de bien-être. Au contraire, le droit en vigueur se contente dans bien des cas de définir la limite entre actes licites et maltraitance animale.

## Auteurs

### Gieri Bolliger

Dr. iur., avocat et directeur de la fondation *Stiftung für das Tier im Recht (TIR)*



DR

### Christine Künzli

Avocate et directrice adjointe de la fondation *Stiftung für das Tier im Recht (TIR)*



DR

La Fondation pour l'animal en droit (*Stiftung für das Tier im Recht, TIR*) effectue depuis plus de 20 ans un travail de fond destiné à rendre les lois plus favorables aux animaux et à en assurer la stricte exécution. Dans la pratique, il n'est toutefois pas rare de voir les autorités compétentes minimiser les infractions. Souvent d'ailleurs, c'est sur le manque de structures adéquates qu'achoppe l'application systématique et efficace des dispositions de protection des animaux au niveau cantonal. Le truisme selon lequel la valeur d'une loi se mesure à sa mise en œuvre au quotidien est aussi vrai concernant la protection des animaux. L'efficacité des prescriptions dépend par conséquent bien davantage de leur application pratique que de leur teneur. Or les déficits sont particulièrement importants dans ce domaine, surtout pour le volet pénal.

### La loi sur la protection des animaux (LPA)

Les peines et sanctions prononcées reposent sur le catalogue des infractions inscrites dans la LPA. On distingue deux grandes catégories: les «mauvais traitements infligés aux animaux» et les «autres infractions». Sont qualifiées de mauvais traitements infligés aux animaux toutes les infractions définies à l'art. 26 LPA: la «maltraitance», la «négligence», le «surmenage inutile», l'«atteinte à la dignité de l'animal d'une autre manière», la «mise à mort cruelle ou par malice», l'«organisation de combats impliquant des animaux au cours desquels ceux-ci sont maltraités», les «expériences sur des animaux qui auraient pu être évitées» et l'«abandon ou le relâchement d'animaux». L'art. 28 LPA regroupe toutes les autres infractions. À noter qu'il convient de vérifier systématiquement à cet égard si l'acte commis ne réunit pas déjà les éléments constitutifs d'un mauvais traitement envers un animal conformément à l'art. 26 LPA. Le cas échéant, ce dernier s'applique obligatoirement. L'art. 28 LPA représente ainsi

une sorte de norme subsidiaire pour des actes de moindre gravité contrevenant néanmoins aussi à la législation sur la protection des animaux.

En vertu de l'art. 3 ch. 12 de l'ordonnance réglant la communication des décisions pénales prises par les autorités cantonales et de l'art. 212b de l'ordonnance sur la protection des animaux (OPAn), les autorités cantonales sont tenues de communiquer à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) tous les jugements pénaux et ordonnances de classement rendus en application de la loi sur la protection des animaux. Pour autant que les instances cantonales respectent ces dispositions, l'OSAV dispose de tous les cas relatifs à la pratique pénale suisse en matière de protection animale. Depuis 2003, la TIR peut consulter l'intégralité de ces procédures pénales, qui lui sont transmises sous forme anonymisée par l'OSAV. Elle les enregistre dans sa base de données dédiée et publie chaque année un avis juridique détaillé retraçant les développements de l'exécution des normes pénales intervenus durant l'année écoulée et l'application des dispositions dans les différents cantons, avant de passer à l'analyse des catégories d'animaux concernés par les délits. La base de données de la TIR compte aujourd'hui plus de 20000 affaires pénales en lien avec le droit des animaux. Ces dossiers, tout comme l'analyse annuelle détaillée, peuvent être consultés sur [www.tierimrecht.org](http://www.tierimrecht.org).

### L'exécution des normes pénales relatives à la protection des animaux

L'analyse critique des cas réalisée par la TIR démontre régulièrement que l'exécution des dispositions pénales relatives à la protection des animaux à l'échelon suisse a connu une amélioration quantitative au cours des 15 dernières années et que les infractions pénales contre des animaux font de plus en plus souvent l'objet d'enquêtes et de

sanctions. Cette évolution positive ne doit cependant pas occulter le fait que les chiffres noirs sont vraisemblablement énormes. Par ailleurs, la multiplication des procédures pénales en matière de protection des animaux résulte avant tout du travail consciencieux de quelques cantons (Berne, Zurich, St-Gall et Argovie), qui ont créé des structures spécifiquement conçues pour poursuivre les auteurs de mauvais traitements. Berne a ainsi institué au sein de la police cantonale un service spécialisé dans les «délits impliquant des animaux» chargé d'étudier et de dénoncer scrupuleusement les faits concernés. A Zurich, la police cantonale compte également un service spécialisé dans la protection des animaux et de l'environnement; l'office vétérinaire dispose en outre d'un statut légal de partie lui permettant d'influencer les procédures pénales dans ce domaine. Le canton d'Argovie a lui aussi aménagé au sein de la police cantonale un service dédié aux «délits contre l'environnement et les animaux», tandis qu'à Saint-Gall, un procureur spécialisé a pour tâche d'enquêter sur les infractions liées à la protection des animaux. Enfin, des structures d'exécution sont en place dans les Grisons, où le service spécialisé dans la protection des animaux de l'Office cantonal de la sécurité alimentaire et de la santé animale travaille en étroite collaboration avec différentes instances (notamment les vétérinaires officiels et les agents de la police régionale et de la police municipale de Coire).

### Un besoin d'améliorations avéré

Dans bien d'autres cantons, la situation n'a guère évolué ces dernières décennies. Les procédures pénales portant sur le bien-être des animaux y demeurent rares, alors même que le nombre d'infractions commises est probablement similaire dans l'ensemble du pays. Nombreux sont les cantons dont les autorités judiciaires manquent non seulement de personnel et de temps

mais surtout des connaissances requises. Il n'est pas rare que les services compétents maîtrisent mal les dispositions légales pertinentes, d'où une pratique pénale lacunaire et disparate. Souvent, les sanctions prononcées sont d'ailleurs trop clémentes et n'exploitent de loin pas tout le potentiel du cadre pénal prévu par la loi; partant, elles ne sont pas adéquates au regard des souffrances subies par les animaux. Cette situation est également critiquable du point de vue de l'effet préventif visé par le droit pénal. Car l'application conséquente de la loi a pour effet de sensibiliser la population à l'importance de traiter les animaux avec respect, mais avant tout d'empêcher d'autres infractions.

Le rôle central des services spécialisés est aussi mis en exergue par la commission d'enquête du canton de Thurgovie dans le rapport qu'elle a publié

fin 2018 sur le cas de maltraitance animale dévoilés à «Hefenhofen», qui a fait les gros titres dans tout le pays. Dans ce rapport, la commission recommande de créer au sein de la police cantonale un service spécialisé chargé des délits en matière de protection des animaux et de confier les procédures à des procureurs spécialisés.

### Mettre en place une formation juridique

De manière générale, il importe d'améliorer la mise en œuvre de la protection des animaux en Suisse. Pour garantir l'égalité de droit et la sécurité juridique, les autorités judiciaires et d'exécution des peines doivent veiller à une application non seulement plus stricte mais aussi plus claire et plus uniforme des dispositions pénales. L'exécution systématique des prescriptions pertinentes dépend dans une large mesure

de l'implication et des compétences des autorités responsables. Outre leur engagement, les personnes qui composent les instances névralgiques – en particulier la police, les ministères publics et les tribunaux, ainsi que les services vétérinaires cantonaux – devraient disposer des compétences requises; il est donc essentiel qu'elles suivent une formation approfondie en droit des animaux. Par ailleurs, si l'on veut qu'une peine déploie réellement ses effets et soit dissuasive pour les personnes maltraitant les animaux, pour les autres contrevenants et pour l'ensemble de la société, il est urgent de mieux exploiter le cadre pénal prévu par la loi. Dans son analyse annuelle de l'exécution de la législation, la TIR dresse un catalogue de ses principales exigences en vue d'une pratique pénale efficace en matière de protection des animaux.

## La police au secours des animaux

Un lien très particulier lie l'être humain et l'animal, qu'il soit de rente ou domestique. Mais les animaux ne sont pas tous bien traités. C'est là qu'intervient le service spécialisé «Délits impliquant des animaux» de la Police cantonale bernoise.

plan juridique et la loi sur la protection des animaux, entrée en vigueur en 2005, constitue avec son ordonnance la base légale complète pour traiter ces procédures. Nul doute également que la sensibilisation accrue du public a aussi contribué à cette évolution. Notre service «Délits impliquant des animaux» possède les connaissances spécialisées nécessaires et s'engage pour que la loi soit respectée et ses infractions poursuivies pénalement.

### Le service spécialisé enquête...

Qu'il s'agisse d'animaux domestiques, d'animaux de rente ou d'animaux sauvages, notre service spécialisé enquête sur toute infraction impliquant des animaux. Notre objectif est d'engager des poursuites et de déposer plainte en connaissance de cause. La procédure policière pour l'établissement des faits est grosso modo la même pour des délits impliquant des animaux que pour les autres: nous sécurisons les preuves sur lesquelles fonder la dénonciation.

#### Auteure

**Martina Rivola**

Responsable  
Environnement  
Section Circulation,  
Environnement et  
Prévention Police  
cantonale bernoise



Toute personne qui détient des animaux ou en assume la garde doit veiller à leur bien-être. Ce principe est ancré dans la loi sur la protection des animaux. De fait, au cours des dix dernières années, le nombre de procédures pénales en matière de protection des animaux a augmenté en Suisse. Mais cette évolution n'est pas seulement négative, elle indique aussi qu'aujourd'hui la loi protège mieux les animaux. Depuis 2003, l'animal n'est plus une «chose» sur le



PolGant BE

Lapin nain abandonné en forêt près de Studen (BE) le 12 mai 2018.

Et ce qui est possible pour les personnes l'est aussi pour les animaux : les traces microscopiques (poils, sang, etc.) permettent d'effectuer une analyse ADN. En présence de cadavres d'animaux, l'autopsie peut être ordonnée pour déterminer si l'animal a beaucoup souffert lors de sa mise à mort.

S'il y a des photos ou des vidéos, celles-ci sont souvent plus révélatrices que des mots pour décrire le mode de détention de l'animal. En fonction de l'affaire, il faut interroger des gens ou lancer une recherche publique avec appel à témoignage. C'est le cas notamment lorsque des animaux ont été abandonnés.

### ...et forme

Notre service «Délits impliquant des animaux» compte trois collaborateurs, ce qui est insuffisant pour traiter les très nombreux mandats qui nous sont confiés. C'est pourquoi des conseillers spécialisés venant de polices régionales leur prêtent main-forte. Il s'agit de policiers formés par notre service et qui, en complément de leurs fonctions sur leur lieu d'incorporation, s'occupent d'affaires impliquant des animaux.

Les collaborateurs de notre service encadrent à distance ces conseillers externes et organisent annuellement des cours de formation et de perfectionnement à leur intention. En plus des formations internes à la police,

comme celles destinées aux aspirants, notre service organise régulièrement des conférences auprès d'organismes partenaires pour les informer sur son travail.

### La police et le service vétérinaire : une collaboration efficace en faveur de la protection animale

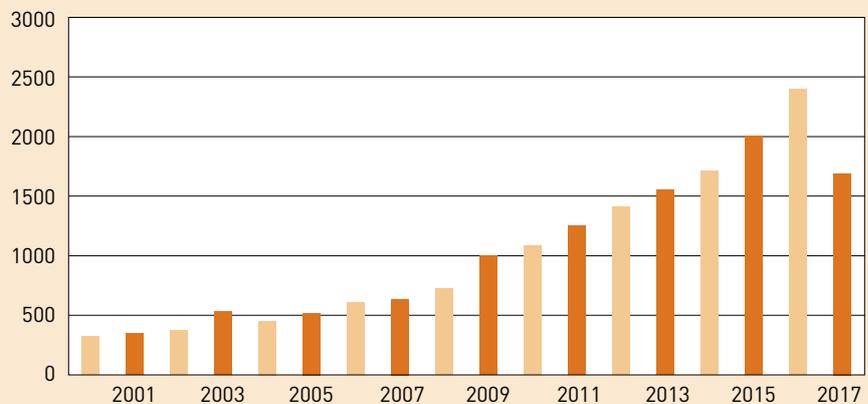
Pour mener à bien les tâches qui lui incombent, notre service collabore étroitement avec le service vétérinaire cantonal. En cas d'infraction pénale, nous nous chargeons de l'enquête et de la dénonciation, tandis que le service vétérinaire évalue la santé de l'animal et ordonne les mesures nécessaires à sa sécurité (saisie par ex.). L'ordonnance sur la protection des animaux prévoit en outre que la police fournisse au service vétérinaire toute l'assistance administrative et l'aide à l'exécution dont il a besoin. Dans la pratique, cela sert surtout à assurer la protection des vétérinaires mandatés, car les détenteurs d'animaux contrôlés ne sont pas toujours bien disposés à leur égard. Cette collaboration assure une exécution efficace de la loi et donc une sécurité accrue pour les animaux. C'est certainement en matière de protection

animale que la police et le service vétérinaire collaborent le plus, mais ils le font aussi dans d'autres situations (en cas d'épizootie par ex.).

### En toutes circonstances, garder une distance professionnelle

Souvent, les délits impliquant des animaux génèrent beaucoup d'émotion, car au final, derrière les drames animaliers, il y a en général un destin humain qui nous touche aussi personnellement. Mais il s'agit de garder objectivité et professionnalisme pour bien accomplir notre travail. Outre leurs compétences policières, ceux et celles qui souhaitent se spécialiser dans le domaine des infractions impliquant des animaux doivent avoir la bonne approche avec les animaux et leurs propriétaires tout en étant capables de conserver une distance professionnelle. Il leur faut donc acquérir pendant deux ans des connaissances supplémentaires, assimiler la législation relative à la protection des animaux et effectuer plusieurs stages. Notre service spécialisé est fier de s'engager en faveur d'une tâche utile et gratifiante qui, grâce à l'étroite collaboration avec le service vétérinaire, contribue au bien-être des animaux.

### Nombre de procédures pénales en matière de protection des animaux de 2000 à 2017



Nombre de procédures pénales en matière de protection des animaux de 2000 à 2017, d'après les informations de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

Source : [www.tierimrecht.org/de/tierschutzstrafaele](http://www.tierimrecht.org/de/tierschutzstrafaele) (en allemand et en anglais)

# Pornographie animale – un sujet encore largement méconnu

Dans cet interview, le psychiatre forensique Thomas Knecht donne un aperçu du sujet et explique ce qui pousse certains à consommer de la pornographie animale.

**Dr Knecht, vous êtes régulièrement appelé à expertiser des consommateurs de pornographie animale. Mais de quoi s'agit-il ?**

Il s'agit de la représentation d'actes sexuels entre l'homme et l'animal, aujourd'hui principalement sous forme électronique avec des photos ou des vidéos. Mais ce terme peut également s'appliquer à la description verbale de tels actes.

**La pornographie violente entre êtres humains est interdite, au même titre que la pornographie animale. Or un porno considéré violent il y a 20 ans ne l'est plus nécessairement aujourd'hui.**

**Ya-t-il une évolution similaire dans le domaine de la pornographie animale ?**

La pornographie animale est encore un sujet largement méconnu, il est donc difficile de parler de tendances générales dans ce domaine. Voilà plus de 50 ans qu'un processus de libéralisation générale est en cours en matière

de sexualité, en partie aussi encouragé par des mouvements politiques, repoussant toujours plus loin les limites de l'intolérable et les tabous (notamment aussi dans la sphère SM). Il n'est donc pas impossible que des pratiques sexuelles aussi inhabituelles que la zoophilie ou la pornographie animale en profitent finalement aussi.

**Sur quoi se fonde l'interdiction de la pornographie animale ?**

L'animal dont on abuse ainsi (pour la réalisation du produit) est privé de sa dignité et, souvent, maltraité. Cela dit, j'aimerais insister sur le fait que l'être humain producteur, réalisateur ou consommateur de ce genre de produits, se prive lui-même de sa dignité.

**Pourquoi les personnes que vous avez expertisées regardaient-elles des pornos zoophiles ? Pourquoi cette attirance ?**

Il convient de préciser que jusqu'ici, aucun de mes clients n'avait une fixation exclusive sur du matériel porno zoophile. Mais nombre d'entre eux recherchaient et collectionnaient du porno hard avec des enfants, de la violence et des excréments. Dans la majorité des cas, c'est la recherche de stimulation maximale qui a conduit ces consommateurs vers la pornographie animale. En général, ils y ont eu accès par d'autres adeptes ou en échange d'autres produits du genre. La soif de sensations fortes et le besoin de se faire valoir

(«qui a le matos le plus chaud?») sont aussi des stimulants. Une chose est sûre: il n'y a là aucun amour érotique envers les animaux, contrairement à ce que l'étymologie du terme «zoophilie» pourrait laisser penser.

**Les expertisés se distinguent-ils d'une manière générale par une aversion marquée ou un amour excessif envers les animaux ?**

Non, aucun de ces cas n'avait un rapport personnel particulier aux animaux. Cela dit, aucun n'était un ami ou un défenseur des animaux non plus.

**Ya-t-il des consommateurs qui regardent exclusivement des pornos zoophiles ?**

**Que pouvez-vous nous dire sur eux ?**

Jusqu'ici, aucun de mes clients n'a présenté de fixation exclusive sur ce genre de pornographie. Le plus souvent, ils consomment aussi d'autres formes de pornographie illégale. Leur intérêt pour les pornos zoophiles reflète donc plutôt une orientation perverse polymorphe qu'une claire fixation paraphilique.

**Le visionnement de pornographie animale serait-il un «préliminaire» à la zoophilie ?**

Nous savons à ce jour que les vidéos pornos peuvent déclencher une sexualité déviante, notamment la pédophilie et la violence sexuelle. Mais je suis moins sûr que cela vaille aussi pour la pornographie animale. La zoophilie n'est au fond que la recherche du plaisir avec le concours d'un animal, celui-ci étant moins un objet sexuel en tant que tel qu'un moyen de combler l'absence de partenaire humain. Ceux de mes clients qui avaient des relations sexuelles avec des animaux ne regardaient pas de pornos zoophiles. Cela dit, ils n'étaient pas de la génération Internet et avaient un accès direct à des animaux de par leur profession.

**Ya-t-il des différences entre les consommateurs masculins et féminins ?**

Il y a deux fois plus d'hommes que de femmes adeptes de zoophilie. Quant

## Auteur

### Thomas Knecht

Centre psychiatrique Appenzell Rhodes-Extérieures, Clinique psychiatrique et psychothérapeutique, Service de psychiatrie et psychothérapie forensiques



DR



*Les animaux domestiques et de rente sont les plus maltraités, parce qu'on peut facilement s'en procurer.*

aux pornos représentant ces actes, je n'ai pas encore rencontré de femmes qui en regardaient. J'en conclus que le voyeurisme est moins développé chez ces dernières et qu'elles préfèrent apparemment expérimenter de tels actes plutôt que d'y assister.

### **Y a-t-il des catégories d'animaux préférées des consommateurs ?**

Le choix de l'objet dépend plus de facteurs pragmatiques qu'esthétiques. Il faut que l'animal soit à proximité, de la bonne taille et pas trop dangereux. En fait, c'est l'accessibilité des différentes catégories d'animaux qui est déterminante ; ce sont donc les animaux domestiques qui entrent d'abord en ligne de compte : chevaux, ânes, bœufs, veaux, chiens, chats, chèvres, moutons et mêmes poules. Une fois que l'habitude est prise avec une certaine catégorie animale, l'adepte s'y tient en général.

Pour ce qui est des diverses pratiques, la maltraitance animale est un phénomène connu, mais là c'est le sadisme qui tient le rôle principal et la

dimension sexuelle en est même souvent totalement absente. Il s'agirait plutôt d'une fixation et la question est de savoir si c'est une perversion de l'instinct sexuel ou de l'instinct de domination.

### **Comment vos expertisés ont-ils obtenu ces pornos zoophiles ? D'où venaient-elles et quels genres d'animaux et d'actes montraient-elles principalement ?**

En général, elles provenaient de recherches à grande échelle qui s'étendaient à des contenus toujours plus extrêmes. Certains clients en recevaient par courriel d'autres adeptes. Je ne connais pas le détail de la démarche, mais je me suis laissé dire que le *darknet* (ou *The Onion Router*) était très utile à cette fin. Par contre, la vente par correspondance depuis les Pays-Bas et la Scandinavie semble avoir fait son temps. Quant aux contenus, ce sont surtout des actes sexuels entre des femmes et des animaux domestiques (chevaux ou chiens) que mes clients, majoritairement jeunes et exclusive-

ment masculins, affectionnent. Mais une photo montre même un poisson se faisant maltraiter à des fins de pénétration.

### **Quel est votre pronostic thérapeutique pour les consommateurs de pornos zoophiles ?**

Je n'ai pas connaissance d'une méthode thérapeutique spécifique pour la pornographie animale, étant donné que cette pratique ne relève pas d'une catégorie diagnostique psychiatrique distincte. J'ai pu constater en revanche que cette attirance est toujours le reflet d'un sérieux trouble du développement qui englobe aussi d'autres penchants paraphiliques comme la pédophilie, le sadisme, etc. Partant de l'idée que la zoophilie consiste au fond à jouir en abusant d'un animal, il faut avant tout procéder au diagnostic complet du développement sexuel de la personne concernée avant de pouvoir décider quel type de thérapie sexuelle (individuelle, en groupe, éventuellement un traitement médicamenteux inhibiteur en cas de désinsertion sociale) serait indiqué. A noter que la prise en charge thérapeutique des consommateurs est insuffisante car les auteurs d'infraction y ont la priorité. En ce qui concerne mon pronostic thérapeutique, il n'y a à ma connaissance aucune étude de longue durée en cours actuellement.

### **En tant que psychiatre forensique chevronné, êtes-vous plus souvent confronté au phénomène de la pornographie animale aujourd'hui qu'au début de votre parcours professionnel ?**

J'ai commencé mon activité forensique longtemps avant l'avènement d'Internet, à une époque où les images électroniques n'étaient pas encore chose courante. Et la littérature pornographique ne faisait pas débat, même si on avait connaissance d'abus sexuels sur des animaux. Mais cela fait longtemps que l'on ne m'a pas confié des cas de ce type – il est possible que l'action ait quitté le plancher des vaches pour gagner le cyberspace.

Eric Isselée/123RF

## Bien s'informer avant d'acheter un chien

Devenir propriétaire d'un chien est une démarche qui ne doit rien laisser au hasard, que l'animal provienne de Suisse ou de l'étranger, qu'il soit proposé sur Internet, directement par un éleveur ou encore par un refuge pour animaux.



soloway/123RF

*Les chiens ne sont pas des jouets qu'on range dans un placard. Ils demandent de l'attention et leur vie doit être adaptée à leurs besoins.*

En découvrant Rocco, on a l'impression d'avoir tiré le gros lot: le jeune chiot

aime la compagnie de ses congénères et celle des enfants. Il est en bonne santé, ses yeux pétillent d'intelligence et de curiosité, il aborde simplement les inconnus et adore les câlins. Aucun doute: Rocco mettra tout le monde de bonne humeur. Le texte de l'annonce trouvée sur Internet concorde avec les photos, même si l'une d'elles est un peu floue. En plus, son prix est une vraie aubaine. Un seul hic: Rocco est au Portugal. Mais l'annonce assure que ses valises seront vite bouclées.

### Auteur

**Stefan Kunfermann**

Communication  
Office fédéral de la  
sécurité alimen-  
taire et des affaires  
vétérinaires OSAV



DR

Marché conclu? Ou non? Non, à aucun prix! La première chose à faire est de prendre le temps de se renseigner. Examinez la question sous tous les angles, car vous vous engagez pour toute la durée de vie de votre animal. Vivre avec un chien à ses côtés est un vrai bonheur mais ce n'est pas un jouet qu'on range dans un placard. Il demande de l'attention, sa vie doit être adaptée à ses besoins et exempte de dangers pour lui et pour autrui. Le propriétaire assume cette responsabilité. Il ne faut donc jamais vous décider à la hâte. Et n'oubliez pas qu'une fois propriétaire, le travail ne fait que commencer.

### La décision est prise

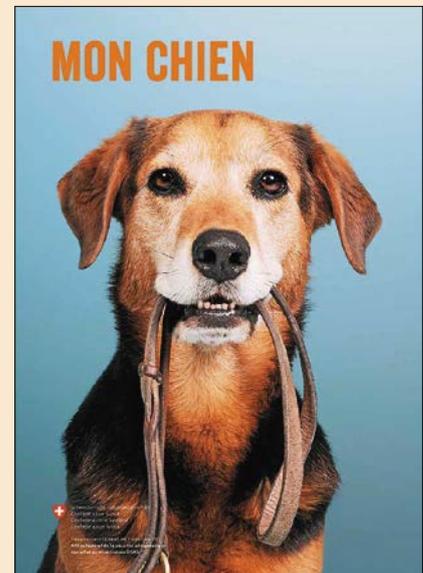
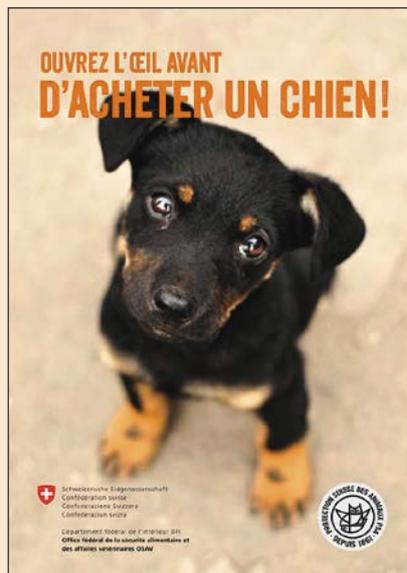
L'Internet regorge d'annonces, car le commerce international des chiots est en plein boom, celui des chiens errants aussi. Les chiots sont «produits» en masse dans des élevages. Ils sont nombreux à avoir fait de mauvaises expériences avec des humains, à souffrir de diverses maladies ou à avoir été séparés trop tôt de leur mère. La «production» n'étant pas très onéreuse, il s'agit d'un commerce lucratif. Le prix des chiens errants est généralement plus bas puisqu'il n'y a aucun coût de production. De toute manière, le commerce de chiens venant de l'étranger rapporte gros. Les chiots trop vite sevrés ou les chiens errants déjà faibles sont souvent transportés à travers toute l'Europe. Après de longues heures de voyage, les bêtes changent de mains à la sauvette, souvent sur une aire d'autoroute près de la frontière afin de contourner la réglementation suisse d'importation. Pour finir, c'est le nouveau propriétaire qui importe l'animal sans avoir vérifié les documents d'usage et sans s'acquitter des formalités douanières.

Les nouveaux propriétaires ne tardent souvent pas à déchanter. En raison de conditions d'élevage déplorables, de mauvaises expériences faites avec des humains durant leur vie d'errance ou de l'épreuve du transport, beaucoup d'animaux sont malades ou affaiblis.

### Guides pratiques

Vous trouverez des conseils utiles concernant l'achat d'un chien sur [acheter-chien.ch](http://acheter-chien.ch) et dans les brochures «Ouvrez l'œil avant d'acheter un chien!» ou «Mon chien», publiées par l'OSAV en collaboration, notamment, avec la Protection suisse des animaux (PSA). Ces brochures expliquent comment reconnaître les annonces d'éleveurs et de foyers sérieux; elles signalent les éléments auxquels il faut être attentif lors de l'acquisition d'un chien errant venant de l'étranger et décrivent les offres qu'il faut éviter.

Des informations détaillées sur la réglementation relative à l'importation de chiens se trouvent sur le site de l'OSAV: [www.blv.admin.ch](http://www.blv.admin.ch) → **Importation et exportation**



S'ensuivent des frais vétérinaires élevés et, dans bien des cas, une mort prématurée. Beaucoup d'animaux âgés ont de graves difficultés à s'habituer à leur nouvel environnement et réagissent par la peur ou par l'agressivité. Le propriétaire devra déployer des efforts considérables pendant la phase d'adaptation. S'il échoue, l'ancien chien errant se retrouvera dans un foyer pour animaux suisse. Placer ensuite un chien souffrant d'une maladie chronique ou de troubles du comportement ne sera pas facile.

En plus de la souffrance endurée par l'animal, il existe aussi un risque pour le nouveau propriétaire. Lorsque la provenance du chien est inconnue et qu'il n'a pas été vacciné contre la rage, il n'est pas exclu qu'il soit porteur du virus et que la maladie se déclare seulement des semaines ou des mois après son arrivée. Si le virus est transmis à l'homme ou à un autre animal par morsure, c'est extrêmement grave, car en l'absence de traitement préventif, la rage est toujours mortelle. Les animaux ne pourront pas être traités en raison du danger qu'ils représentent pour l'homme et seront donc euthanasiés.

### Importer un chien dans les règles

Pour entrer en Suisse, un chien a au minimum besoin d'un passeport pour animaux de compagnie, d'une identification (puce électronique) et d'une vaccination antirabique. S'il est importé pour être revendu en Suisse, il lui faudra en outre un certificat sanitaire établi par un vétérinaire officiel. Les chiots de moins de huit semaines ne sont pas autorisés à entrer en Suisse s'ils ne sont pas accompagnés de leur mère ou d'une nourrice. En outre, l'importation de chiens ayant les oreilles ou la queue coupées est interdite. Enfin, il faut accomplir les formalités de dédouanement lors du passage de la frontière.

Alors, faut-il complètement oublier les petites annonces? Non, car les annonces sérieuses sont bien différentes de celles qui ne le sont pas. Pour un vendeur sérieux, il est très important de savoir ce qu'il adviendra de son animal. Il donnera donc volontiers, en toute transparence, des informations sur ses animaux et sur lui-même. Il est tenu d'indiquer son nom et son adresse de même que le pays d'origine et d'élevage du chien. Un éleveur ou un ven-

deur sérieux aura à cœur de rencontrer l'acquéreur en personne et il invitera ce dernier à faire connaissance du chien qu'il lui propose. Il sera ainsi possible de savoir si le chien et son futur propriétaire vont bien ensemble. Enfin, un vendeur sérieux restera toujours à disposition pour donner des conseils au cas où des problèmes surviendraient.

### Chez les éleveurs sérieux, il n'y a pas de chiots en stock

Lorsqu'on achète un chien, il est normal de devoir patienter. Si un animal vendu sur Internet est disponible dès le lendemain, il est très probable qu'il ne s'agisse pas d'une offre sérieuse. En règle générale, les chiots sont remis lorsqu'ils sont âgés de huit à douze semaines, jamais avant. Si vous avez envie de donner un nouveau foyer à un animal qui a un passé de chien errant, commencez par vous renseigner auprès des foyers pour animaux qui se trouvent près de chez vous. Vous y trouverez certainement un chien à adopter. Si vous vous rendez dans un autre pays pour y sauver un chien, observez tout d'abord le travail d'une organisation locale de protection des animaux. Vous verrez combien ce travail réduit la

## LES ANIMAUX ET LA CRIMINALITÉ

souffrance animale, bien davantage que l'importation d'une seule de ces bêtes.

Les chiens provenant de foyers bien tenus sont castrés et munis d'une puce électronique, ils ont été examinés par un vétérinaire, ils ont reçu les vaccins adéquats et ils ont été vermifugés. Un foyer bien géré vous aidera à faire le bon choix et vous accompagnera dans votre démarche. Il est dans son intérêt que le chien et son futur propriétaire fassent la paire. Là aussi, il faut prendre son temps pour se faire conseiller, rencontrer l'animal et l'emmener en promenade. Ces moments passés à s'apprivoiser mutuellement sont essentiels. N'oubliez pas que les animaux, surtout les plus âgés, ont un passé qui n'a peut-être pas été de tout repos.

Dans tous les cas, choisissez votre futur chien avec soin. Faites sa connaissance ainsi que celle de son éleveur avant de vous décider. Et soyez conscient des conséquences que votre décision aura pour vous-même et pour votre chien pour toute la durée de sa vie.



ivoite / 123RF

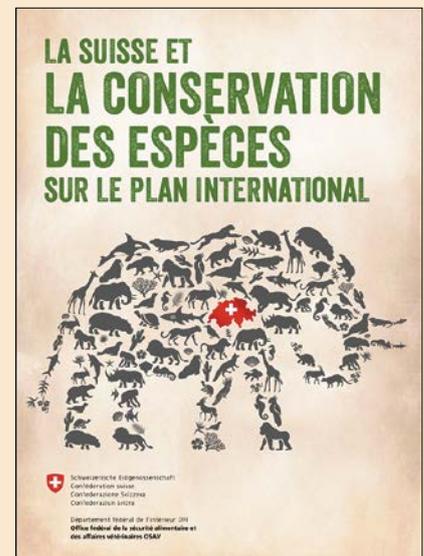
*Beaucoup de chiens errants sont malades. S'ensuivent des frais vétérinaires élevés et, dans bien des cas, une mort prématurée.*

### Un combat commun contre la criminalité environnementale

L'OSAV est l'autorité d'exécution suisse de la Convention de Washington sur la conservation des espèces (Convention CITES). Dans ce cadre, elle protège les espèces animales et végétales menacées d'extinction partout dans le monde. La nécessité de cette protection est plus pressante que jamais. L'Europe, et donc la Suisse, sont régulièrement touchées par la criminalité environnementale internationale: de plus en plus souvent, des animaux ou des plantes protégées sont importés illégalement. La criminalité environnementale rapporte des milliards. D'après les estimations d'Interpol et du Programme des Nations unies pour l'environnement (UNEP), elle se monte à plusieurs centaines de milliards de dollars par an pour la contrebande

d'animaux et de plantes. Récemment, la Suisse a découvert un trafic illégal de larves d'anguilles, une espèce en danger critique d'extinction. Grâce à la collaboration avec les autorités douanières, 250 000 civelles ont pu être saisies à la frontière suisse au début de l'année. Elles ont été relâchées dans divers cours d'eau et lacs de notre pays.

Les délits contre l'environnement ne peuvent être combattus que si tous les services concernés travaillent en étroite concertation. A cet effet, le Conseil fédéral a décidé, le 31 octobre 2018, de mettre sur pied un groupe de coordination contre la criminalité environnementale. L'OSAV, qui en fait partie, s'occupe du domaine de la protection des espèces.



Vous trouverez des informations détaillées sur la protection des espèces dans la brochure de l'OSAV « La Suisse et la conservation des espèces sur le plan international » ou sur le site de l'OSAV: [www.blv.admin.ch](http://www.blv.admin.ch) → L'OSAV → Mandat et missions → Application de la législation → Conservation des espèces

# Défenseur des animaux et policier – un plaidoyer pour l'insolite

Cela fait 13 ans que je travaille à ma grande satisfaction au service de la population comme agent de la police cantonale de Bâle-Ville. Mon engagement privé en faveur des animaux remonte pratiquement à la même époque.

Il a débuté très modestement avant l'âge adulte, avec l'accueil d'un chat de ferme en difficulté. Aujourd'hui, mon épouse et moi dirigeons notre propre refuge pour animaux dans l'ouest de la Roumanie et un sanctuaire pour les animaux en détresse dans l'ouest de la France. En parallèle, j'organise des campagnes de sensibilisation sur les thématiques les plus diverses comme le port de la fourrure, les animaux de cirque, les chevaux de carnaval et l'industrie du lait et de la viande.

## Un désaveu pour le travail de policier ?

Pas le moins du monde, car de nombreuses actions vont dans le même sens. En matière de protection des animaux, tout comme dans mon travail quotidien, je m'efforce d'identifier les infractions et – c'est là que réside la différence avec mon activité de policier – de les documenter et de les dénoncer en tant que personne privée

ou au nom d'une association de défense des animaux. Même si mes campagnes de sensibilisation peuvent parfois paraître tapageuses voire légèrement provocatrices, je veille toujours à traiter les autres avec respect et à faire en sorte que partisans et opposants restent corrects les uns envers les autres. Mon métier est à la fois une grande école de vie et une source d'apprentissage. J'ai notamment appris à rester calme et professionnel dans des situations pesantes, chaotiques et hostiles. Lorsque les esprits s'échauffent, il est important, dans la police comme dans la défense des animaux, de garder son calme, de considérer l'ensemble des éléments en présence et de communiquer d'égal à égal. Si ce comportement a un intérêt tactique – car il coupe l'herbe sous les pieds de l'interlocuteur –, il s'explique aussi en grande partie par la volonté d'être courtois, respectueux et tolérant. Cette exigence que je m'impose tant en qualité d'agent de police que de défenseur des animaux et militant pour les droits de ceux-ci, je l'attends également de mon interlocuteur. De même, le refus de toute violence se retrouve en filigrane dans les deux grandes missions de ma vie. Je ne serais crédible ni dans mon métier ni dans mon engagement personnel si je rejetais et condamnais la violence d'un côté tout en l'exerçant de manière illégitime de l'autre. Dans les

deux activités, on est fortement exposé et constamment observé: la moindre erreur est traquée, les critiques parfois aveugles pleuvent, les préjugés sont légion, les inimitiés inévitables.

## Combattre les préjugés

Pour le policier, l'étiquette de racisme, de droite et de violences est omniprésente. Des stéréotypes qui s'inversent pour le défenseur des animaux, connoté de gauche, militant et fanatique. Il s'agit de reproches, fruits de préjugés, et me concernant, ils sont faux. Un agent de police peut très bien être un défenseur des animaux, voire un activiste de la cause animale. Tout policier devrait avoir à cœur de s'engager en faveur de la justice et des démunis, de mettre au jour les violations de la loi et de documenter et sanctionner les mauvais traitements infligés aux animaux. Or, de plus en plus, des forces radicales occupent le terrain, et le rendent explosif. A motivation égale – mettre un terme à la souffrance des bêtes – ceux qui optent pour des méthodes illégales font un pari très risqué. Pour moi, protection des animaux va obligatoirement de pair avec protection de l'environnement, car le plastique présent dans l'estomac des poissons finit par les faire mourir de faim dans d'atroces souffrances, et il en va de même pour les vaches en contact avec les canettes laissées dans la nature et pour les renards qui périssent asphyxiés s'ils s'intéressent de trop près aux boîtes de conserve abandonnées en forêt. Les activistes qui brisent les vitrines des boucheries, détruisent les miradors pour la chasse, maculent de peinture les murs des abattoirs ou crèvent des pneus ne reculent devant aucune limite même pas celles de la légalité. L'activiste, dès lors, se disqualifie lui-même et ne mérite plus le titre de défenseur des animaux. Agissant en égoïste, il cause des torts irréparables à la cause animale et se place au même niveau que ceux qui usent de violence envers les animaux. Agresser, menacer, détruire des biens et mettre en danger

### Auteur

#### Olivier Bieli

Appointé de la Police cantonale de Bâle-Ville et engagé auprès de «Basel Animal Save».





Olivier Bielli, Basel Animal Save

*Les actions en faveur des animaux se doivent d'être non violentes : manifestation silencieuse du groupe « Basel Animal Save » devant les abattoirs de Bâle.*

des vies ne sera jamais une forme de protestation acceptable. Au contraire, cela montre une glorification de la violence, une irresponsabilité et une bêtise qu'il faut combattre, que l'on se place du point de vue de la police ou des défenseurs et activistes de la cause animale respectueux des lois.

### Lorsque l'activisme vire à l'extrémisme

Si l'activisme, la liberté d'opinion et le droit de manifester doivent impérativement perdurer, il s'agit de rejeter toutes les formes de violence et de délit et, plus encore, de les poursuivre et de les sanctionner systématiquement, car elles nuisent aux autres personnes et associations actives sur le terrain. J'ai moi-même été témoin d'attaques perpétrées contre des personnes et de dommages causés à des biens par des défenseurs radicaux des animaux. Un jour, en pleine rue, alors que je n'étais pas encore engagé dans cette cause,

des défenseurs des animaux britanniques s'en sont pris verbalement et physiquement à la famille d'un employé de Novartis afin de l'intimider. Comme j'habitais dans le même lotissement, j'ai été tiré de mon sommeil par le tapage. J'ai appris par la suite que cet homme était responsable du département d'expérimentation animale. Bien qu'il soit aujourd'hui prouvé depuis longtemps que les expériences sur les animaux sont brutales, totalement contraires à l'éthique et impossibles à transposer sur les humains – en bref, inutiles –, ce constat ne confère à personne le droit de s'en prendre verbalement ou physiquement à quelqu'un. Rien ne saurait légitimer une agression contre un homme, son épouse et ses enfants.

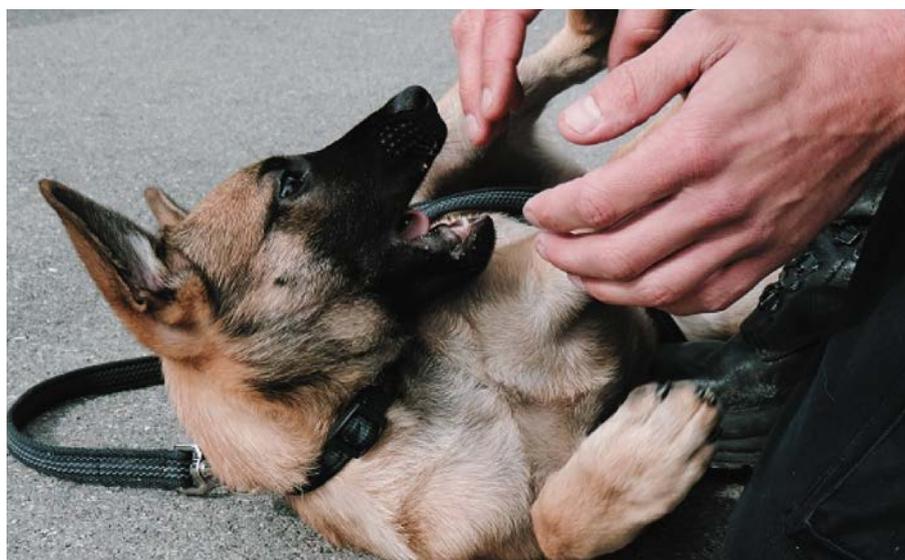
### Préserver une collaboration constructive

Si je suis personnellement opposé à toute forme d'expérimentation animale,

donc de violence envers des animaux, je rejette aussi toute violence envers les personnes. Autre exemple : récemment, à l'entrée d'un abattoir allemand, des activistes se voient accorder par les autorités, la police et les exploitants le droit de photographier les animaux dans leurs camions afin d'attirer l'attention sur leur sort. Certains chauffeurs acceptent même d'ouvrir les panneaux, les portes et les fenêtres pour permettre de mieux voir le bétail de boucherie. Deux jours avant la dernière action, des inconnus souillent toute la façade de l'abattoir, causant ainsi d'importants dommages à l'exploitant. Cet acte stupide et insensé a porté atteinte à la réputation des défenseurs des animaux locaux et sérieusement mis en péril la collaboration si nécessaire établie avec l'abattoir. Agir à rebours du bon sens, au nom des animaux ? Non, chacun est responsable de ses actes, des meilleurs comme des pires.

## Les animaux, chouchous des médias sociaux

On aime les animaux, et les médias sociaux leur font la part belle. C'est aussi le constat de la police municipale de Saint-Gall devant l'enthousiasme de sa communauté.



Jasper a eu de nombreux followers au cours de son apprentissage de chien d'intervention.

Il n'y a pas que dans la vraie vie que les animaux sont vecteurs de sympathie, dans les médias sociaux aussi chats, chiens et autres pandas sont omniprésents. Et ils ont tous un point commun : le web ne s'en lasse pas ! Au point qu'on les nomme les « *petfluencer* » (« *pet* » = animal de compagnie en anglais) par analogie aux influenceurs. Ils nous amusent, nous étonnent et nous font craquer. Bref, on les adore !

Mais pourquoi donc nos amies les bêtes sont-elles les vedettes du web ? En fait, c'est simple : si l'on veut attirer le public sur ses divers canaux, il faut le faire rêver, et quoi de mieux qu'une belle histoire mettant en scène un héros ? Et bien sûr, un héros à quatre pattes, c'est encore mieux ! Mignons et drôles à la fois, les animaux créent des

émotions positives. C'est pourquoi la police municipale de Saint-Gall mise sur eux dans sa communication socio-médiatique. Un exemple : lancé en septembre 2015, le blog de Jasper a fait un tabac. Ce chien policier nous a fait participer à son quotidien, du premier entraînement jusqu'à l'examen final – qu'il a réussi avec brio en mai 2018 ! En un rien de temps, les histoires de Jasper avaient fait le buzz.

### Veaux, vaches, cochons, couvées...

Mais Jasper n'est pas le seul à avoir du succès sur les médias sociaux. Ces derniers regorgent d'histoires à faire fondre les cœurs les plus endurcis : chevaux fugueurs qu'il faut retrouver, cochons en goguette dans le parc



Nos policiers sont souvent sollicités pour des interventions mettant en scène des animaux.

municipal, canetons qui éclosent en chemin vers le centre de soins... Toutes ces contributions ont eu un écho considérable sur les canaux de la police saint-galloise. En attribuant le rôle principal à l'animal, nous donnons un aperçu de notre travail de proximité avec la population.

### Un chien fait craquer la communauté

Impossible donc de priver notre communauté de cet instantané pris le 15 janvier 2019. Très vite, il a obtenu ses 100 à 150 likes habituels, lesquels se sont



Photos: Police municipale de Saint-Gall

Cette contribution a dépassé toutes les autres en popularité.

élevés en un rien de temps à 450, plus qu'aucune autre contribution en 2018 ! C'est un nouveau record dans la Timeline Instagram de la police municipale de Saint-Gall. Et pour cause, la photo n'est-elle pas irrésistible ?

Service de communication  
de la Police municipale de Saint-Gall

## Commission spéciale : nouveau membre

La Commission spéciale de la Prévention Suisse de la Criminalité soutient et accompagne de son expertise l'élaboration de supports d'information et la mise en œuvre de projets de prévention. La commission compte un nouveau membre, **Renato Pizolli**, chef



DR  
*Renato Pizolli*

du service Communication et prévention de la Police cantonale tessinoise. Il représente aussi le concordat RBT au sein de la Commission spéciale.

## Commission de projet PSC : changement

La Commission de projet de la Prévention Suisse de la Criminalité évalue la situation de la criminalité en Suisse et dans les zones frontalières. Elle propose à la Commission de direction des sujets à développer dans le cadre de projets ou de campagnes.

Florian Walser, représentant du Concordat RBT (Suisse romande, Berne, Tessin) jusqu'à fin 2018, a décidé de relever un nouveau défi professionnel. La PSC tient à le remercier pour son engagement au sein de la commission et lui adresse ses meilleurs voeux pour ses futurs projets professionnels et privés.

Le successeur de Florian Walser est **Sami Hafsi**, chef de la police de sûreté du canton de Neuchâtel.



DR  
*Sami Hafsi*

La commission accueille aussi **Stefan Aegerter**, membre de la direction de l'Institut suisse de police (ISP). Il est à ce titre le successeur de Jean-Pierre Boesch et assure le lien entre les dossiers relevant de la formation continue de la police et les sujets touchant à la prévention de la criminalité.

Jean-Pierre Bösch a pris une retraite bien méritée. La PSC lui adresse ses meilleurs vœux et ses chaleureux remerciements pour son engagement pendant toutes les années passées au sein de la commission.

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux membres et nous réjouissons de pouvoir engager avec eux une fructueuse collaboration.



DR  
*Stefan Aegerter*

## Changement au Secrétariat PSC

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, **Chantal Billaud** est la nouvelle directrice de la Prévention Suisse de la Criminalité. Elle est secondée par **Simona Materni**, sa suppléante, et par **Laura Brand**, cheffe de projet.



*Laura Brand, Chantal Billaud, Simona Materni (de g. à dr.)*

### Symposium Violence des jeunes

Le symposium *Violence des jeunes – Contexte et prévention* réunit des intervenants scientifiques qui éclairent différentes facettes de la thématique du point de vue de la pratique et de la recherche. Organisé par le Centre suisse en matière de violences (sifg), le symposium en est à sa 10<sup>e</sup> édition. Il aura lieu le mercredi 3 juillet 2019, de 9h à 17h, au Toni-Areal de Zurich.

Pour plus d'informations :  
[www.sifg.ch](http://www.sifg.ch) → Veranstaltungen

### Symposium international Psychologie et psychiatrie forensiques (ISFPP)

Le symposium traite de sujets touchant à l'extrémisme, à la gestion des menaces, à la réinsertion et à l'établissement d'expertises. L'ISFPP se tiendra du 5 au 7 juin 2019 au Technopark de Zurich.

Pour plus d'informations :  
[www.forensiktagung.ch](http://www.forensiktagung.ch)

### L'association Sécurité et habitat Suisse (SHS)

#### Création de l'association

Lancé en 2014, le projet SHS se proposait d'améliorer la protection anti-effraction en Suisse, d'harmoniser la

qualité du conseil et les éléments de langage dispensés par la police et par les entreprises privées. Les travaux préparatoires ont pris fin le 5 juillet 2018 avec la tenue de l'assemblée constitutive à Olten. Les participants, 13 représentants des autorités, de la police et du privé, ont procédé à la nomination du comité, de la direction, des commissions spéciales et du secrétaire général. Il a aussi été décidé de transférer le Secrétariat SHS à Olten. Plusieurs séances ont ensuite permis au comité et aux commissions spéciales de définir des axes de mise en œuvre pertinents.

#### Formations

Le conseil antieffraction doit satisfaire à des critères de qualité élevés. Les membres actifs – issus de la police et de l'économie privée – affiliés à l'association sont tenus de suivre le module de base SHS, afin d'harmoniser leurs éléments de langage. Sécurité et habitat Suisse va encore plus loin : ses membres peuvent obtenir une formation certifiée de «conseiller en sécurité SHS». La formation, qui sera dispensée par la Haute école spécialisée du Bürgenstock, suscite un grand intérêt, avec 43 personnes inscrites pour le premier module qui aura lieu de mars à mai 2019. D'autres sessions sont prévues jusqu'à fin 2020.

### Assemblée générale du 18 mars 2019 à Olten

En mars 2019, 13 entreprises avaient rejoint les rangs de l'association. La première assemblée générale a donc réuni 26 membres.

#### Site Internet SHS

Le site [securite-et-habitat-suisse.ch](http://securite-et-habitat-suisse.ch) diffuse des informations liées à la prévention et à des dossiers internes. L'inscription électronique est ouverte à toutes les personnes intéressées. Forte de l'affiliation d'un grand nombre de partenaires compétents, l'association mérite de susciter un large écho et de rallier encore davantage de membres.



#### Contact

Markus Stauffer, secrétaire général SHS  
[markus.stauffer@sicheres-wohnen.ch](mailto:markus.stauffer@sicheres-wohnen.ch)  
062 287 40 05

# SKPPSC

Prévention Suisse de la Criminalité  
Maison des cantons  
Speichergasse 6  
Case postale  
CH-3001 Berne

[www.skppsc.ch](http://www.skppsc.ch)

